



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

Montréal, le 17 juillet 2006

Monsieur Claude Charbonneau
Maire
Municipalité de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec)
JOR 1T0

Monsieur le Maire,

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est un organisme privé à but non lucratif qui œuvre depuis plus de trente ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Dans ce but, il poursuit des actions d'éducation, de gestion de sites patrimoniaux et d'intervention auprès de particuliers, d'entreprises, d'institutions privées et gouvernementales.

Le comité Avis et prises de position de la région de l'Ouest du CMSQ a récemment été mis au courant d'un éventuel projet immobilier aux abords du massif des falaises au nord de Saint-Jérôme. Ce site, sillonné par les pistes de ski de fond, tracées par Jack Rabbit il y a près de 100 ans, accueille également une faune et une flore diversifiées et riches. Situé sur des terres privées, il s'agit d'un paysage unique des Laurentides qui peut être vu par tous les gens qui empruntent l'Autoroute 15.

Le massif des escarpements de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte représente une richesse collective exceptionnelle, où cohabitent depuis longtemps les activités de plein air et la protection de l'environnement. Le projet immobilier envisagé nous inquiète puisqu'il va dans le sens de la privatisation de ce milieu naturel, phénomène que nous déplorons vivement. L'accès direct à cet endroit ne devrait pas être l'avantage d'un nombre limité de propriétaires privés.

La conservation du patrimoine naturel participe à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et il est important de permettre aux gens de profiter des endroits uniques qui représentent pour la collectivité une part importante de son patrimoine. Nous croyons que ces falaises sont un point de repère pour la région et qu'elles méritent une protection appropriée.

Le comité Avis et prises de position de l'Ouest du Conseil des monuments et sites du Québec appuie la démarche du Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) et leurs efforts de sauvegarde du territoire. Nous croyons qu'il est souhaitable de soustraire ces falaises de tout développement immobilier et de mettre en valeur le potentiel récréo-touristique de la région dans le respect des caractéristiques environnementales et patrimoniales du site.

Il est donc primordial selon nous d'agir avec prudence puisque nos ressources naturelles et culturelles sont un héritage que nous souhaitons léguer aux générations futures, nous avons donc la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection.

Soyez assuré que nous suivons ce dossier avec beaucoup d'intérêt.

Vous remerciant à l'avance de l'attention avec laquelle vous considérerez nos recommandations, veuillez recevoir, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Louise Mercier
Présidente et directrice générale

Reçu

21 JUIL. 2006

GREFFE
Ville de Prévost

<input checked="" type="checkbox"/> CONSEIL	<input type="checkbox"/> SERV. urbains
<input checked="" type="checkbox"/> MAIRE	<input type="checkbox"/> Travaux publics
<input type="checkbox"/> GREFFE	<input type="checkbox"/> Loisirs
<input type="checkbox"/> Ass. humainee	<input type="checkbox"/> Sécurité publ.
<input checked="" type="checkbox"/> Direction gén.	<input type="checkbox"/> Trésorerie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Citoyen
AUTRE _____	

c.c. Monsieur Clément Cardin, Maire, Municipalité de Piedmont
Monsieur Gilles Rousseau, Maire, Municipalité de Saint-Hippolyte
Comité régional de protection des falaises (CRPF)
Monsieur Charles Garnier, Préfet, MRC Les Pays-d'en-Haut
Monsieur Roland Charbonneau, Préfet, MRC de la Rivière-du-Nord